

Pour mémoire

Un bref et dernier rappel de l'année écoulée, après les multiples bilans lus et vus qui tentaient de cerner le millésime 1975. Pour mémoire, avant les importantes échéances de ces prochains mois et en particulier le débat sur la participation.

Parmi les licenciements massifs de 1975¹ (aura-t-on connaissance un jour de tous les autres congédiements, de moindre ampleur ?) :

— 29 janvier : Fermeture de la fabrique de vêtements de dames Weko AG à Diessenhofen et à Zurich. 116 travailleurs.

— 29 janvier : Roamer Watch, fabrique suisse de montres licencie 200 travailleurs.

— 30 janvier : Fermeture de trois fabriques chez Bally (chaussures) : 250-300 travailleurs licenciés.

— 7 février : La fabrique Schmidt-Roost AG (roulements à billes) à Zurich-Oerlikon licencie 300 travailleurs.

— 18 février : Bulowa Watch annonce le licenciement de 215 travailleurs.

— 12 mars : Fermeture de la fabrique Apparatebau AG à Goldach, 158 travailleurs.

— 21 mars : La fabrique de rideaux W. Schmidt AG à Gebensdorf licencie plus de 100 travailleurs.

— 1er avril : Fermeture de la fabrique de souliers Strub, Glutz et Cie à Olten, 130 travailleurs.

— 18 avril : La fabrique de ciment Holderbank sera fermée progressivement : environ 150 travailleurs touchés.

— 30 avril : Theodor Bertschinger AG à Lenzbourg annonce sa fermeture ; jusqu'à fin 1975 600 travailleurs seront licenciés.

— 22 mai : Fermeture de la chaîne de montage General Motors à Bienne, 450 travailleurs — Une fabrique de wagons (Schlieren) rattachée au groupe Schindler licencie environ 100 travailleurs.

— La société spécialisée dans le commerce de vêtements hommes PKZ ferme ses propres ateliers de fabrication : 250 travailleurs.

— 7 août : Von Roll (fonderies) à Gerlafingen annonce 250 licenciements.

— 15 août : La Société genevoise d'instruments de physique annonce la suppression de 160 places de travail.

— 24 août : Siegart Glas AG à Hergiswil annonce le licenciement de 140 travailleurs environ (pour la plupart, ils seront « casés » ailleurs).

— La Société suisse pour l'industrie horlogère (SSIH) annonce 170 licenciements pour la région de Bienne.

— 27 novembre : Fermeture de la fabrique de papier de cigarettes à Nidau et de Cadrans SA (120 travailleurs).

Etc.

Voilà des éléments d'un constat d'échec, parmi d'autres, qui devraient mettre à jour le véritable enjeu de la votation du 21 mars prochain. Faut-il rappeler les premières lignes de la « résolution sur la participation » adoptée à Bâle par le dernier congrès de l'Union syndicale ? (...) Aujourd'hui les syndicats veulent franchir le pas de la démocratie politique à la démocratie économique.

» La crise économique présente a renforcé l'aspiration à la participation et mis en lumière les erreurs du management. Les fermetures d'entreprises, les licenciements, le chômage partiel ont fait sentir à d'innombrables travailleurs les conséquences néfastes de décisions prises unilatéralement par le patronat. L'initiative syndicale pour la participation veut mettre fin à cet état de choses, incompatible avec le souci de justice et de dignité.

» Un développement de la participation, loin de nuire à l'économie, lui donnera un souffle nouveau. Les travailleurs et les syndicats ont toujours démontré leurs sens des responsabilités et leur volonté de collaboration réaliste. Les salariés veulent maintenant être associés aux décisions qui les concernent, aux niveaux du poste de travail, de l'exploitation et du conseil d'administration — où s'opèrent les aiguillages déterminants. Ce droit doit être permanent, indépendant des fluctuations passagères (...) »

¹ « Tages Anzeiger » 31.12.1975.

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
N° 344 8 janvier 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
René Duboux
Pierre Moor

Catéchisme laïc et information multilatérale

« (...) Je me permets de vous signaler qu'en juin 1971 j'avais déposé devant le Grand Conseil genevois une motion demandant l'introduction d'une information politique « objective » dans l'enseignement secondaire. Et j'arrivais à la conclusion que la seule possibilité d'objectivité dans ce domaine était justement la multilatéralité.

» Cette motion a été discutée par le Grand Conseil dans sa séance du 10 septembre 1971 (Mémorial pp. 2195 - 2213 / 1971) et repoussée à une forte majorité sur la demande expresse de M. le conseiller d'Etat Chavanne et des députés socialistes, auxquels se sont joints les députés du Parti du travail et les démocrates-chrétiens.

» Vous comprendrez donc, je pense, mon étonnement et mon agréable surprise de voir « Domaine public » reprendre mon idée — au bout de quelque quatre ans — après que ses amis politiques genevois l'aient très violemment combattue lorsqu'elle émanait d'un libéral.

» Je ne sais plus quel est l'homme politique qui disait qu'il est toujours dangereux d'avoir raison trop tôt, mais je suis heureux de voir qu'un hebdomadaire « de gauche » estime que les idées que je développais il y a quatre ans sont devenues justes ! J'espère surtout que le chef du Département de l'instruction publique du canton de Genève sera plus sensible à vos arguments 1975 qu'à mes arguments 1971, même si ce sont les mêmes, car — pour moi — c'est le résultat qui compte.

» J'espère donc vivement que votre initiative poussera M. Chavanne à introduire une telle information à Genève, même s'il l'a refusée il y a quatre ans (...) »

André Gautier

Pas de commission de contrôle !

[Il est exact que la motion Gautier sur « l'information politique objective » a été rejetée par le

Grand Conseil, et que les partis de gauche l'ont refusée.

Cette motion invitait le Conseil d'Etat, d'une part à « étudier l'introduction, à titre d'essai, d'une information politique dans certaines classes de l'enseignement secondaire supérieur et à lui présenter un rapport à ce sujet. Cette information consisterait en séries d'exposés sur des sujets de politique locale ou nationale, présentés par différents orateurs représentant un éventail d'opinions aussi large que possible, et suivis d'une discussion » ; d'autre part, elle souhaitait que « pour l'organisation de cette expérience, le Département de l'instruction publique fût assisté d'une commission composée de représentants du corps enseignant, des associations de parents, des élèves et des partis politiques ».

Il faut dire d'abord que le contexte politique en 1971 était particulier, puisque la question de l'objectivité de l'enseignement avait fait l'objet de plusieurs débats au Grand Conseil, et même d'attaques très vives — on parlait alors d'« endocrinement » — de la part des partis de droite.

Dans sa réponse, André Chavanne avait précisé — qu'il existait déjà un enseignement de l'éducation civique dans nos écoles, que diverses expériences, dans des cours à option notamment, étaient menées dans l'enseignement secondaire supérieur ;

— que des réponses claires ayant été données sur les attaques portées contre certains membres du corps enseignant (« le Conseil d'Etat n'entend pas revenir une nouvelle fois sur ce serpent de mer de la politique à l'école ») ;

— que la présence d'une commission (telle que la proposait la motion) composée de représentants du corps enseignant, des associations de parents, des élèves et des partis politiques, n'était pas souhaitable.

Si notre proposition d'une « information multilatérale » rejoint, dans une certaine mesure, celle d'« une information politique objective », elle ne comporte pas, en revanche, de commission de contrôle !

La différence est de taille.

C'est déjà par crainte d'ennuis que des enseignants continuent à faire une instruction civique traditionnelle. Une telle commission ne pourrait que les inciter à renoncer définitivement à toute expérience d'information politique. En refusant cette motion, la majorité des députés ont fait confiance au corps enseignant.

Il n'en demeure pas moins que la nécessité d'une information politique en milieu scolaire, en particulier pour les élèves de 15 à 20 ans, est urgente. D'autant que le droit de vote à 18 ans deviendra tôt ou tard une réalité. Les arguments de la motion Gautier auraient peut-être été entendus, s'ils n'avaient pas été assortis d'une commission de surveillance. (Réd.)]

VAUD

Pour les maîtres secondaires, un choix clair

Cet automne, près d'une centaine de maîtres ont démissionné de la Société vaudoise des maîtres secondaires, dont ils ne pouvaient plus admettre la politique suivie par le comité. Depuis lors, cette société corporative, qui a longtemps pu tenir la balance égale entre des courants idéologiques très différents, se raidit dans son conservatisme.

En décembre, une assemblée générale extraordinaire décide de mettre sur le même plan que les trois versions du cycle d'observation élaborées par le Département de l'instruction publique (cf. DP No 341) le projet du groupuscule Thibaut, dont le souci premier reste de « sauver les meubles », en préservant un collège de cinq années — dont la population devrait même passer de 33 % à 20 % par retranchement de la division générale — et en maintenant une sélection de l'élite aussi précoce que possible, c'est-à-dire après quatre années primaires.

Le comité, dont les deux nouveaux membres ne viendront certes pas gauchir la ligne politique,

décide d'envoyer son membre le plus opposé à toute réforme occuper le siège, laissé vacant depuis plusieurs années, du collège d'experts du CREPS.

Les positions de la VPOD

Le groupe enseignant de la VPOD, de son côté, a étudié les projets du DIP et a fait parvenir au chef du département une prise de position sans ambiguïté, insistant sur les principes suivants :

— des classes de 5e et 6e années hétérogènes et sans niveaux, avec des effectifs ne dépassant pas 24 élèves

— une transformation profonde des programmes et des méthodes de ce cycle d'observation

— un travail en commun des maîtres primaires et secondaires, dont le cahier des charges doit être harmonisé (un maximum de 25 heures pour tous) et à qui la sécurité de l'emploi sera assurée

Privilégier les zones rurales

— un traitement privilégié pour les zones rurales actuellement défavorisées (classes à faibles effectifs, maîtres spécialement formés, participation financière particulière de l'Etat, etc.)

Souvenirs lausannois

Ainsi donc, on a démoli la maison qui se trouvait en face du Théâtre municipal ; l'immeuble de la Brasserie viennoise, à la Riponne, est également promis à la démolition ; la Barre, enfin, va aussi disparaître. Trois exemples.

A la place ? On a le choix... soit des alignements de fenêtres, verre, béton, aluminium, le triomphe de l'angle droit, qui est le nec plus ultra de l'imagination de l'architecture moderne lausannoise ; soit ces bâtisses sur arcades dont on peut déjà contempler quelques échantillons, rue de la Barre, en face du Château, ou à côté du café des Philosophes, ou encore en haut de la Cheneau de

— introduction du cycle d'observation dès 1978 (laquelle doit être liée à la rénovation de la 4e année primaire)

— la nécessité d'étudier une deuxième étape de la réforme, portant sur les années 7, 8 et 9.

Dès maintenant, les maîtres secondaires ont devant eux un choix clair :

— faire partie d'une société corporative, soucieuse de maintenir une école sélective et de préserver le « statu quo », préoccupée aussi de défendre les privilèges des enseignants porteurs de licence (contre les maîtres primaires, mais aussi contre les maîtresses brevetées) ;

— s'affilier à la VPOD et à son groupe enseignant, qui défend, pour tous les enseignants, le principe de la sécurité de l'emploi, qui se prononce nettement pour une école différente, dans ses structures, ses méthodes, ses programmes.

Le DIP, qui affirme vouloir une réforme permanente de l'école, devra, de son côté, prendre une décision lourde de sens quant à sa volonté réelle de réforme : continuer à ne reconnaître comme représentative de l'ensemble des maîtres secondaires que la SVMS ou admettre de plein droit, à côté de cette association corporative, la présence de la VPOD.

Bourg. Ce dernier genre est bien caractéristique ; édifices sans style, sans personnalité, ils ne sont ni vieux, ni modernes, ni beaux, ni laids ; ils sont à tel point faits pour ne pas être vus, à tel point absents, si blancs et si ternes, si parfaitement aseptisés, qu'ils crèvent les yeux.

Le règne du pourcent

Quand cessera-t-on, à Lausanne, de démolir ? Quand tout rapportera, propre et net, tant de pour cent ? Quand il n'y aura plus, à part le béton, le verre et l'aluminium, que la Cathédrale, et quelques rares bâtiments suffisamment vieux pour pouvoir être considérés comme des vestiges

du passé, donc protégés ? Ce qui fait le charme d'une ville, ce ne sont pas seulement des monuments, des splendeurs architecturales, c'est surtout la diversité des styles, la succession des époques que la pierre matérialise dans l'espace. Une ville est son histoire, et son histoire, ce sont ses pierres. On passe à côté du problème en ne protégeant que ce qui a « valeur » esthétique c'est la diversité, l'hétérogénéité qu'il faut protéger. Peu importe qu'une maison ne soit pas belle ; elle peut même être laide : il suffit qu'elle soit un signe, comme le pli d'un caractère, signe au milieu d'autres signes, qui, à eux tous, forment une personnalité.

Des choses atemporelles

Lausanne perd sa personnalité au rythme des démolitions. Et ce n'est pas en comblant les trous par des choses qui auraient pu être construites par n'importe qui, n'importe quand et n'importe où qu'elle va la retrouver.

P. M.

Les OPS en Suisse romande ?

La parution de « Tribune ouvrière » en Suisse romande forçait à se demander si les Organisations progressistes de Suisse, plus connues sous l'abréviation allemande PO-CH, envisageaient de pénétrer en Suisse romande. L'absence de listes pour les élections nationales a pu fournir un premier élément de réponse négative et on pouvait alors admettre que la publication de « Tribune ouvrière » visait surtout à étendre les relations internationales de ce parti de type léniniste. Il en ira peut-être différemment à l'avenir, puisque le dernier congrès des « PO-CH » estime qu'il faudra, en accord avec le PSA tessinois, envisager les mesures à prendre pour organiser en commun un parti en Suisse romande. Le tout sera, bien entendu, tenté au nom de l'unité de la classe ouvrière, comme on est en droit de le penser.

Relations avec les pays du tiers monde : deux points de repères pour un nouvel équilibre

Relations de la Suisse avec le tiers monde : plus que jamais probablement un des problèmes qui sous-tendra toute l'actualité de l'année. Un des morceaux de résistance, donc, parmi les articles à venir ici même ces prochains mois !

Pour l'instant, deux points de repères, en forme de vœux rapidement exprimés.

En premier lieu, cet extrait (légèrement abrégé) d'un discours de Fidel Castro recevant le 29 juin dernier à Santiago de Cuba le premier ministre suédois Olof Palme¹ :

« En 1972, à travers la collaboration économique, les Suédois ont donné 5 millions de pesos; en 1973, 7 millions; en 1974, 9 millions; en 1975, 12 millions. Or, que représente tout cela ? Grâce à l'apport de la Suède en matière d'éducation, nous avons pu équiper 141 écoles secondaires installées à la campagne, construire les laboratoires de ces écoles, ouvrir 51 sémi-internats de l'enseignement primaire, 8 filiales pédagogiques, 9 écoles de formation d'instituteurs, dont cette magnifique école de Santiago de Cuba, 7 instituts de perfectionnement éducationnel et 6 instituts pédagogiques. Par ailleurs ils nous ont donné l'équipement complet de deux magnifiques instituts pédagogiques (...)

» Dans le domaine de la santé publique, la collaboration suédoise a permis le rééquipement et la modernisation de 52 hôpitaux dans les spécialités de radiologie, de laboratoire, d'anatomie pathologique, d'anesthésie et de chirurgie cardio-vasculaire; il faut ajouter à tout cela les magnifiques salles de thérapie intensive dont disposent aujourd'hui bon nombre de nos hôpitaux.

» Dans le secteur de l'industrie alimentaire, les projets de collaboration avec la Suède constituent la base technique et matérielle de toute la recherche. De plus il existe deux projets qui revêtent une importance fondamentale pour le développement de l'éducation dans notre pays : il

s'agit de l'installation d'une imprimerie qui produira 30 millions de livres par an (...) ainsi que d'une usine de production d'articles scolaires (...)

» Des dizaines de milliers de nos étudiants acquièrent leurs connaissances techniques grâce aux équipements donnés par la Suède. Dans nos hôpitaux, un nombre incalculable de vies ont déjà été sauvées grâce aux équipements que les Suédois nous ont donnés et qui sont d'une qualité exceptionnelle (...)

Voilà donc un pays voisin qui, fort de sa neutralité, a su faire des choix précis et efficaces en matière de coopération, voilà donc un pays qui a su concentrer ses efforts à bon escient. A l'heure où la coopération technique elle-même fait l'objet de critiques, le plus souvent il est vrai rendues aléatoires à cause de la difficulté d'interprétation inhérente aux bilans de l'aide en question, le témoignage de Fidel Castro mérite attention.

Ce point de repère fixé donc au chapitre de l'aide aux pays en voie de développement ; reste la question, tout aussi épineuse, des relations commerciales avec le tiers monde.

Dans cette perspective, en second lieu, retenons le plaidoyer convaincant pour un centre suisse de promotion des importations développé récemment par Rudolf Strahm dans un opuscule publié par l'Institut d'éthique sociale à Lausanne².

L'idée n'est certes pas nouvelle ! Suite à l'interpellation d'un parlementaire, le Conseil fédéral l'a même repoussée il y a quelques années dans un réponse pour le moins sèche : « Considérant tous les efforts déployés par la Suisse en vue de renforcer la capacité d'exportation des pays en

¹ « Gramna », 6 juillet 1975.

² « L'ambiguïté des échanges avec le tiers monde », Rudolf Strahm. Etudes et rapports 15/16, novembre 1975 (publication de l'Institut d'éthique sociale, Beau-Séjour 28, 1003 Lausanne).

voie de développement et d'encourager les importations en provenance de ces pays, nous sommes d'avis que la création d'un centre de promotion des importations ne s'impose pas comme une nécessité urgente »...

C'était renvoyer aux calendes grecques la réalisation d'un postulat adopté en 1970 par la Conférence interconfessionnelle Suisse-tiers monde qui en quelques lignes résumait la question : « Nous demandons aux autorités d'examiner l'opportunité de créer en Suisse un centre de promotion des importations (analogue à l'Office suisse d'expansion commerciale qui, lui, s'attache à promouvoir nos exportations) pour aider les pays en voie de développement à écouler leurs produits. Un tel centre devrait aider les pays en voie de développement intéressés, dont les firmes ont souvent plus de mal à percer que les firmes internationales, à trouver des débouchés adéquats et à se doter des services de vente et d'exportation appropriés (...)

En fait on doit se demander aujourd'hui s'il est encore possible de se contenter avec le Conseil fédéral d'efforts de promotion commerciale qui, déployés jusqu'ici en faveur des pays en voie de développement, se réduisent pour la plupart à des mesures passives de libéralisation. Il apparaît au contraire que, du fait de la récession mondiale, il est pour le moins « urgent » de passer à une politique de promotion active des importations : on s'efforcerait ainsi de mettre les importateurs nationaux en rapport avec les exportateurs en puissance et de renverser tout ce qui s'oppose à cette prise de contacts. Ce dans le cadre d'une stratégie de développement égalitaire (postulat de la « promotion sélective des échanges » : « le genre et la qualité des produits que les pays en voie de développement destinent à l'exportation devraient dans toute la mesure du possible être choisis de sorte qu'ils présentent une solution optimale d'équilibre entre les avantages de l'exportation et les désavantages d'une désintégration intérieure du pays concerné »).

Un des outils d'une telle politique : un centre

suisse de promotion des importations, qui s'impose d'autant plus si l'on tient compte du caractère inadéquat du système helvétique actuel. Un tel office existe du reste çà et là dans le monde occidental. Les organisations internationales ont mis sur pied un Centre du commerce international (CCI) il y a quelques années dans le but de « promouvoir les échanges commerciaux entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement ». Dans cette même voie, les activités des instances publiques créées aux Pays-Bas et en Suède se révèlent particulièrement efficaces (la RFA compte plusieurs organismes semi-publics et privés qui se sont engagés dans des activités analogues; les autorités de la CEE ont elles aussi commencé à mettre sur pied des programmes dans ce sens).

Pour mémoire enfin le diagnostic de Rudolf Strahm qui devrait encourager à réexaminer cette idée de plus près :

1. Les nombreux problèmes auxquels sont confrontés les pays en voie de développement en matière d'exportation sont loin d'être surmontés, qualitativement et quantitativement, par les mesures prises jusqu'ici en Suisse, lesquelles sont très éloignées des activités de promotion des importations poursuivies dans d'autres pays.

2. Le Centre du commerce international n'est pas en mesure, en raison de sa capacité de travail, d'assumer toutes les tâches. C'est pourquoi il a besoin (et souhaite) trouver dans chaque pays industrialisé un correspondant qui ait la même orientation que lui, qui lui prête son concours dans les activités bilatérales et l'aide à ouvrir des débouchés sur son marché national.

3. Il n'existe pas en Suisse d'organisme universellement connu et spécialisé auquel puissent s'adresser les soumissionnaires, les groupes d'industries ou les services de promotion des exportations des pays en voie de développement lorsqu'ils ont un service à demander, par exemple : — lorsqu'ils veulent se procurer une étude de marché en Suisse,

— lorsqu'ils cherchent des adresses d'acheteurs potentiels en Suisse et désirent se mettre en rapport avec des importateurs,

— lorsqu'ils veulent faire connaître leurs produits en Suisse,

— lorsqu'ils veulent participer à des foires et des expositions,

— lorsqu'ils veulent s'informer des usages en vigueur sur le marché suisse, etc.

L'OSEC a certes commencé à répondre à ces demandes, mais il ne dispose pas du personnel et des fonds nécessaires.

ANNEXE

Des tâches urgentes

Situer plus exactement un futur « centre suisse de promotion des importations », c'est donner un aperçu de ses attributions. Voici donc, toujours en suivant Rudolf Strahm, quelques-unes des tâches du centre à créer :

1. *Elaboration et application d'une philosophie globale en matière de promotion active et sélective des importations en Suisse. Cette philosophie devra être sans cesse adaptée aux exigences pratiques et aux objectifs de développement.*

2. *L'organisme suisse assurerait la liaison avec le Centre du commerce international (CCI) en qualité de correspondant suisse de cette organisation et se chargerait des activités bilatérales. Il aiguillerait les soumissionnaires étrangers sur des partenaires adéquats, veillerait à ce que les participants aux cycles d'études parrainés par le CCI nouent des liens avec l'économie suisse.*

3. *Il assurerait l'échange d'informations entre les soumissionnaires, les groupes industriels ou les services de promotion des exportations des pays en voie de développement et les acheteurs potentiels de Suisse.*

4. *Il communiquerait l'adresse d'acheteurs potentiels en Suisse et aiderait les exportateurs en puissance à entrer en contact avec eux : il ouvrirait le*

4. Les moyens mis à la disposition des institutions compétentes en matière de promotion des importations (Division du commerce et Office d'expansion commerciale) pour ces activités particulières ne suffisent pas.

5. La Suisse n'a pas en matière de promotion des importations de politique cohérente axée sur une conception spécifique du développement et de la politique à suivre dans le domaine du développement. Elle n'a qu'une pratique ponctuelle, qui s'exerce toujours « là où cela rend » mais qui ne suit aucune ligne directrice précise et n'est orientée sur aucun objectif de développement.

marché suisse aux soumissionnaires, les mettant en rapport avec des importateurs à l'échelon commercial approprié. (...)

7. *Il s'attacherait à faire connaître aux exportateurs des pays en voie de développement les prestations qu'il peut fournir et les informerait en même temps des usages du marché, de la législation commerciale en Suisse, etc. Pour ce faire, il ferait paraître des annonces dans les journaux et revues appropriés et diffuserait une brochure facile à comprendre.*

8. *Appliquant des critères de sélection axés sur le développement, il favoriserait particulièrement certains types d'articles et certains pays (les moins avancés par exemple) en leur offrant une assistance supplémentaire : participation aux foires, études de marché, éventuellement programmes de recherche sur les marchés, conseils en matière de modèles d'articles, lancement sur le marché de certains produits à titre d'essai.*

9. *Il serait associé à l'exécution de projets de développement intégrés, parrainés par le Service de la coopération technique : il se chargerait de prospecter le marché, de lancer et d'écouter en Suisse les articles produits dans le cadre de ces projets (par exemple, coopérative artisanale ou agricole); il pourrait aussi faire office de consultant ou assurer la formation au sein de ces projets. (...)*

POINT DE VUE

Les championnats de l'escroquerie

Mes biens chers frères, ayons, en ce début d'année, une pensée émue pour M. Christian Bonardelly, commentateur des courses de ski alpin à la TV romande, qui réalise presque quotidiennement l'exploit de descendre la Piste de la Médiocrité Intellectuelle et de la Balourdise à une vitesse relativiste. Mais la charité, mes bien chers frères, nous commande d'arrêter là notre discours à propos de ce pauvre commentateur à qui il a été peu donné et à qui il sera peu demandé. Amen.

Voyons autre chose.

Imaginez un skieur descendant, en 100 secondes, une piste de 3000 mètres de longueur — donc à la vitesse moyenne de 108 km/h, ou 30 mètres par seconde, ou encore 30 centimètres par centième de seconde. Ce skieur est

déclaré vainqueur. Le deuxième, pauvre minable, a un retard de 20 centièmes de seconde sur le premier. Ce retard, traduit en mètres, est ainsi de 6 mètres ; soit 1/500 de la distance totale parcourue et du temps mis par le premier pour la parcourir. Simplifions : l'écart est de 2/1000, entre le premier et le second.

Qu'est-ce que cela signifie ?

Rien.

On doit en effet logiquement admettre que les variations dues à l'état de la neige et de la piste, à la densité de l'air, à la vitesse du vent, à la configuration aérodynamique du skieur, au fartage des skis et à d'autres paramètres qui n'ont rigoureusement rien à voir avec les qualités sportives des skieurs, ces variations donc, sont de l'ordre de 2 à 3 %.

Ce qui signifie qu'un écart de 2 secondes ne peut pas être tenu pour significatif. Cet écart est du domaine de l'erreur provoquée par des facteurs extérieurs à la course, et il ne peut sortir de ce domaine. Punkt. Schluss. Toute autre interprétation est infondée.

Moralité : les courses de ski alpin sont de l'escroquerie intellectuelle et ne servent qu'à amuser des microcéphales.

Quant aux commentateurs sportifs, ce sont des pique-assiette et des gros lourds.

Oh ! Oh ! me rétorquera-t-on, mais ce sont souvent les mêmes skieurs qui gagnent les courses !

Et alors ? Certes, il existe des concurrents qui sont plus doués que les autres. Mettons qu'il en existe une trentaine. Mais il n'est pas possible de dire lequel, parmi ces trente, est meilleur skieur que les autres, puisqu'ils se tiennent justement dans le domaine d'erreurs irréductibles. CQFD.

De toute façon, moi, je déteste les courses de ski alpin. Je préfère les fléchettes et le jeu de Go. D'ailleurs, je suis président d'honneur de la Fédération jurassienne de Go. Alors, ces histoires de ski alpin, ça ne m'intéresse absolument pas.

Gil Stauffer

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Petit bilan

La presse politique de gauche, d'extrême-gauche et d'au-delà a assez bien supporté l'année 1975. Les huit quotidiens socialistes ont trouvé des solutions, parfois momentanées, et ont paru régulièrement outre-Sarine. Ce sont, rappelons-le, les « AZ » de Bâle, de Soleure, de Winterthur, de Schaffhouse, de Suisse orientale (Saint-Gall), d'Argovie, de Thurgovie et la « Tagwacht » de Berne. Ajoutons-y le tri-hebdomadaire « Démocrate schwyzois » et nous aurons une vue d'ensemble de la presse politique et d'information proche du Parti socialiste suisse et des syndicats.

En fin d'année une modification de la formule du « Winterthurer AZ » a été envisagée et il faut noter enfin que l'« AZ » d'Argovie cherche à s'étendre en Suisse centrale et dans la région zurichoise en faisant renaître les titres « Freie Inner-schweiz » (La Suisse centrale libre) et « Volksrecht » (Droit du Peuple).

Le PdT depuis trente ans

De son côté, le Parti du travail a poursuivi la publication de l'hebdomadaire « Vorwärts » (en avant) qui paraît depuis trente ans.

Les autres partis ayant participé aux élections nationales à l'extrême-gauche ont aussi fait paraître leurs organes, « Poch-Zeitung » (hebdomadaire, cinquième année) et « Bresche » (bi-mensuel, quatrième année, organe de la LMR).

Un autre hebdomadaire, mais sans attache avec une organisation particulière, « Zeitdienst » est parvenu au terme de sa vingt-huitième année de parution.

Les mensuels

Des mensuels ayant paru toute l'année, citons « Oktober » (Parti communiste de Suisse marxiste-léniniste, huitième année), « Focus » (magazine politique, sixième année), « Viva » (mensuel socialiste des Grisons, quatrième année), « Das Konzept », journal universitaire (quatrième année). Avec une parution moins fréquente, souvent bimestrielle, citons « Die Rote Anneliese » (Haut-Valais, deuxième année), « Alternative » (l'autre journal uranais, troisième année), « Roter Magnet » (L'aimant rouge, organe des jeunesses com-

munistes, troisième année), « Infrarot » (Infra-rouge, organe des jeunes socialistes, quatrième année), « SGSG-Bulletin » (Bulletin de la société suisse pour une politique sociale de la santé, deuxième année).

Les naissances

Evidemment, il y a eu des créations. La principale : la « Leserzeitung », magazine bi-mensuel, qui a réussi à terminer l'année avec un numéro 20, après avoir dû modifier sa formule en cours d'exercice. Autres parutions : « Fraue Zitig » (Journal des femmes) organe du MLF autonome zurichois, « Roter Prolet » (Le prolétaire rouge, organe du mouvement communiste marxiste-léniniste qui s'est séparé du groupe « Octobre »), « Emanzipation » (Journal des femmes progressistes) et même « Catch-up ».

D'autres réseaux

Cette liste est loin d'être complète : elle ne comprend que des journaux achetés dans les kiosques et des librairies alors qu'il existe toute une presse diffusée par des réseaux dont nous n'avons que partiellement connaissance. C'est le cas, par exemple, des divers « Alpenzeiger », région d'Aarau, « Bla bla » (Porrentruy, mais en allemand), « Brünzblitzer » (Wohlen), « Graswurzeln » (Zurich), « Kriegsdienstgegner » (Zurich), « Liber-täre Blätter » (Zurich), « Züri-Nord » (Zurich) (cette liste a paru dans « Catch-up » numéro 1). On pourrait dissenter longuement sur la presse traditionnelle, sur les bulletins (il y en a aussi qui paraissent sous les auspices du PSS ou des PdT) sur la petite presse et sur son influence. La parution de tant de journaux fournit en tout cas la preuve que la presse écrite a encore un rôle à jouer, mais qu'il y a une nouvelle formule à trouver pour la presse politique. Une dernière note : à part les quotidiens socialistes et « Vorwärts » du Parti du travail, les journaux cités n'ont pas de publicité.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Voilà qui est raide !

Mes innocents propos concernant la peine de mort d'une part, l'avortement d'autre part, n'ont pas eu l'heur de plaire à tout un chacun, en particulier à M. Michel de Preux, que je prenais à partie pour un article du « Nouvelliste valaisan », dans lequel il prenait position en faveur de la peine de mort (DP 336).

« La décriminalisation de l'avortement comme le refus d'admettre le principe de la peine de mort, écrit-il, signifient que vous n'attachez d'importance et de prix à la vie que biologique, sans référence à des valeurs autres, sinon celles de la force vitale elle-même. (...) Vous oubliez simplement, et c'est sans doute peu de chose pour vous, que tout l'effort civilisateur consiste à donner un sens à la vie biologique humaine en limitant dans le domaine du droit, qui est celui de la justice positive, les effets, inadmissibles du point de vue moral, du libre jeu des forces biologiques de l'espèce, qui agissent en nous par ailleurs tout à fait naturellement et légitimement. « Et de parler de « l'horreur » de notre opinion qui serait « pure passion polémique, sans valeur intellectuelle ou humaine » et relèverait « de l'escroquerie ».

Voilà qui est raide !

Car enfin, sur la question de la peine de mort, j'ai tenté de rappeler qu'elle supposait l'institution d'un bourreau. Avec les trois possibilités suivantes : ou bien Me de Preux exécutera lui-même les condamnés — et dans ce cas, au moins, sera-t-il logique avec lui-même, mais je n'ai plus rien à lui dire ; ou bien l'on prévoira un bourreau professionnel, et je ne suis pas sûr qu'il soit désirable que nous ayons en Suisse un tel fonctionnaire, et la photo, l'autre jour à la TV, du bourreau qui fonctionna à Nuremberg (Dieu sait que si la peine de mort me paraissait légitime, ce serait bien dans le cas de Kaltenbrunner, Sauckel, Streicher, etc.) n'est pas de nature à m'en faire

souhaiter un ; ou bien enfin on choisira des volontaires, et je me demande si les candidats seront nécessairement guidés par les hautes considérations morales de Me de Preux. Dans les deux derniers cas, je me demande aussi si Me de Preux ne risque pas un peu à la légère le salut de l'âme des intéressés.

Mais sur l'avortement : ce qui me frappe, c'est de voir un homme que je crois sérieux et sincère, une fois de plus « nous » faire les reproches que nous faisons aux adversaires inconditionnels de toute « décriminalisation » de l'avortement : n'attacher de prix à la vie que « biologique ». Quant à moi, je souscris entièrement aux considérations de Maurice Duverger dans « Le Monde » du 22 novembre 1975 : « Considérer comme un homme, écrit-il à propos de mourants maintenus interminablement en vie (en l'occurrence Franco), celui (...) dont l'intellect et l'affectivité se situent bien au-dessous de ceux d'un chat ou d'un chien, c'est nier l'existence même de l'homme. Prolonger cette déchéance de vie au nom du respect de la vie, c'est confondre la vie physiologique et celle d'une personne humaine. Non seulement l'idéologie fasciste, mais toutes les idéologies conservatrices font cette confusion. »

Il n'en va pas différemment dans le cas d'une vie à venir, dont on peut présumer qu'elle ne sera pas entourée à la naissance de ce minimum d'amour, de ce minimum de conditions favorables ou du moins acceptables sans lequel une existence humaine digne de ce nom n'est pas possible.

J. C.

MERCI !

Merci à ceux des abonnés de « Domaine Public » qui ont réglé sans tarder leur abonnement pour 1976 !
Merci aussi à ceux, nombreux, qui ont profité de la formule « cadeau » pour élargir l'audience de DP !

Au risque de s'endetter

« L'ordonnance du 10 janvier 1973 concernant les opérations de crédit personnel et de vente par acomptes est abrogée ». Par cette décision, devenue effective le 1er janvier, le Conseil fédéral a levé les dernières restrictions instituées en matière de crédit à la consommation à l'ère — déjà bien ancienne — de la lutte contre la surchauffe.

Aujourd'hui, la priorité est à la relance à tout prix, et même au risque de voir les ménages de salariés s'endetter au moment où leurs revenus ont cessé de progresser.

Les conséquences immédiates du retour à une totale liberté de la publicité en matière de ventes par acomptes et de crédit personnel sont assez faciles à imaginer : annonces de (grande) presse promettant plusieurs milliers

de francs par retour du courrier, cartes de crédit envoyées en masse à des clients potentiels, etc.

La Fédération des consommatrices a été la seule à s'élever contre ce nouveau sacrifice sur l'autel de la relance.

Du côté des grands magasins comme des établissements spécialisés dans le petit crédit (y compris les filiales ad hoc des trois grandes banques suisses), on se prépare à tirer profit de l'assouplissement obtenu à la faveur de la conjoncture présente.

Et on attend toujours la sortie du Message par lequel le Conseil fédéral devrait enfin présenter aux Chambres le « paquet » législatif proposé en juin 1974 par la Commission Jean-prêtre pour réglementer une bonne fois l'ensemble du crédit à la consommation...

Médecins de part et d'autre de la Sarine

A peine notions-nous (DP 343), en signalant l'importance et l'originalité de l'événement, la création à Zurich d'une association de « médecins indépendants », que se révèlent en Suisse romande des mouvements parallèles. C'est une « Association genevoise des médecins progressistes » constituée à Genève le 3 décembre dernier, « suite à une réunion préliminaire au niveau national (Berne, juin 1975) des médecins romands ayant soutenu l'idée fondamentale du mouvement pour une meilleure assurance-maladie ».

Il vaut la peine de citer un extrait de leur plate-forme, extrait qui complétera la nouvelle développée brièvement juste avant les fêtes :

« La défense de l'économie privée dans le secteur de la santé conduit à une alliance avec les forces politiques les plus conservatrices et laisse le champ libre aux groupes économiques et politiques qui en tirent profit (secteur pharmaceutique, fabricants de matériel médical et de l'informati-

que, assurances, etc.). Cette situation a permis la persistance d'inégalités dans la population devant les droits aux soins, inégalités que les progrès dans l'utilisation des moyens diagnostiques et techniques de la médecine contemporaine devraient s'attacher à réduire.

» La médecine doit être organisée de façon telle que les connaissances et les capacités médicales soient mises au service de la population :

a) — Au plan individuel, le patient a droit à une information compréhensible sur son état de santé, sur les investigations et les traitements qui lui sont proposés.

b) — Au plan collectif, nous soutenons tout pouvoir capable de favoriser, sur le plan de la santé publique, la communauté des intérêts des patients et des médecins. Cette attitude implique que l'on ne se limite pas à la restitution de la capacité de travail, mais que l'on s'attaque, entre autres, aux causes sociales de la maladie telles que les mau-

vaises conditions de travail, de transport, d'habitation, la pollution et autres nuisances.

» Par conséquent, les premiers buts de notre action seront les suivants :

a) — Nous nous engagerons dans la lutte pour l'organisation d'une sécurité sociale étendue et généralisée, financée proportionnellement au revenu et à la fortune.

b) — La médecine préventive est indissociable d'une telle structure. Elle doit être développée pour devenir la base scientifique d'une action pratique.

c) — Dans cette perspective, la formation des médecins doit être en relation étroite avec la pratique médicale et les besoins de la population.

d) — La population doit avoir accès à une information compréhensible et étendue à tous les domaines de la santé publique, notamment au plan de l'organisation ; c'est un préalable à une gestion démocratique de ce secteur.

» Nous combattons les intérêts de l'économie privée dans le domaine de la santé publique, et nous soutenons une médecine cohérente au service de l'ensemble de la population. »

La brèche suisse-alsacienne s'est donc élargie à la Suisse entière.

Le sang des hommes...

Le sang des hommes, la mémoire,
Le temps qu'on a dit retrouvé.
La providence dérisoire
Et le rire jamais lavé.

J'ai vu la colère sanglante
Et les astres, peuple de sourds.
Patience, la vie est lente.
Un abîme creuse les jours.

Gilbert Trollet